



RISQUE INCENDIE DANS LES PETITES ENTREPRISES



- 5 800 incendies par an dans les locaux industriels
- 1 incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse
- · La plupart des incendies se déclarent la nuit
- Dans 70 % des cas, une entreprise qui subit un sinistre disparaît

Comment repérer les risques

Comment éviter l'incendie

Quelle prévention faut-il mettre en place

Éviter un incendie, c'est possible. Pensez à la prévention!

QU'EST-CE QU'UN INCENDIE?

La combinaison de trois éléments est nécessaire pour déclencher un feu :

un comburant, un combustible, une source d'énergie

Matière inflammable

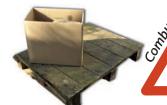
Matière permettant la combustion

Solide: bois, charbon, papier

Liquide: essence, alcool, solvants

Gaz : propane, butane, méthane

Le principal comburant est l'oxygène de l'air



Triangle du feu

Source d'énergie





Energie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion

Mécanique : choc, frottement

Électrique : sources incandescentes, étincelles...

Électrostatique ou chimique

Système de chauffage ou de cuisson

Travaux par points chauds (soudage)



La suppression d'un des trois éléments arrête le processus de combustion

L'incendie, feu non maîtrisé, est un risque permanent

REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER ET PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE

REPÉRER LES SITUATIONS **DE DANGER**

PRÉVENIR LES RISOUES

SOURCES D'ÉNERGIF

Sources de chaleur

- Chaudière à gaz
- Radiateur, bouilloire, cafetière, fer à repasser
- Cigarette allumée
- Soudage, meulage

Électricité

- Prises, prolongateurs électriques

- L'entretenir périodiquement
- Limiter leur nombre et les débrancher après usage
- Respecter l'interdiction de fumer Cendrier à sable à l'extérieur
- → Isoler le poste
- Faire vérifier les installations périodiquement et les mettre aux normes
- → Prises multiples interdites

COMBUSTIBLES

Emploi de matières inflammables, de produits chimiques

- → Vérifier leur étiquetage et les fiches de données de sécurité (point éclair)
- → Stocker séparément les produits incompatibles, armoire antifeu. bac de rétention
- → Limiter aux besoins journaliers la quantité au poste de travail

Atmosphères explosives

- Poussières (métalliques, bois, farines...)
- Bouteilles sous pression, aérosols
- → Attention aux espaces confinés Ventiler, nettoyer, aspirer les poussières Réglementation zone ATEX

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Intervenants extérieurs (plombier, électricien...)

Tous travaux par point chaud (soudage, découpe de métaux...)

- → Établir un plan de prévention
- Rédiger un permis feu

de l'environnement (ICPE)

Installation classée pour la protection

Réglementation complémentaire : code de l'environnement

D'autres situations existent. Il faut rechercher celles concernant votre entreprise.

Ne jamais stocker dans les chaufferies et les locaux électriques

LES MOYENS DE PROTECTION

6 L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout com combattu dans l'intérêt du sauvetage des trava

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

(Art. R4227-37 et 38)

La consigne générale de sécurité incendie indique :

- · le matériel d'extinction et de secours
- les mesures d'évacuation
- · les moyens d'alerte

Elle est:

- obligatoire si plus de cinq salariés ou si produits inflammables
- recommandée pour un effectif de moins de cinq salariés

Les mesures prioritaires :

- techniques
- installer des boîtiers autonomes d'éclairage de secours
- vérifier les **issues de secours** : allées dégagées, portes avec barre antipanique obligatoire
- définir le point de rassemblement
- humaines
- **former le personnel** au risque incendie, à la manipulation des extincteurs et aux exercices d'évacuation
- nommer et former des personnes compétentes à l'évacuation

L'affichage d'un plan d'évacuation est recommandé

Les alarmes sonores et visuelles d'évacuation

sont obligatoires à partir de cinquante salariés.





Il existe des règlementations spécifiques et complémentaires pour les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP), les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Des exercices réguliers d'évacuation permettent d'acquérir les bons réflexes





LES MOYENS DE PROTECTION

nmencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement illeurs (Art. R4227-28 du Code du travail).



LES AUTRES ÉQUIPEMENTS

Robinets d'incendie armés, détecteurs de fumées, systèmes de détection incendie, systèmes de désenfumage, systèmes d'extinction automatique type sprinklers, portes coupe-feu.

Les extincteurs doivent être signalés et contrôlés régulièrement

CONSIGNES D'URGENCE

UN INCENDIE SE DÉCLARE

- Garder son calme
- Donner l'alerte dans l'entreprise



Appeler les pompiers 18 ou 112



- le nom et l'adresse de l'établissement
- le lieu précis du sinistre



Ne pas raccrocher le premier



- Prendre l'extincteur approprié à la classe de feu
 Avant l'utilisation d'un extincteur, le dégoupiller et le percuter
- Attaquer le feu, si possible à la base de la flamme sans se mettre en danger
- Fermer les fenêtres et les portes pour éviter l'appel d'air
- En cas de :
 - feu de gaz : couper l'arrivée du gaz
 - feu de cuisson : l'étouffer avec un couvercle ou un linge humide
 - feu d'origine électrique : ne pas tenter de l'éteindre avec de l'eau (risque d'électrocution)
- En cas de chaleur ou de fumées : se baisser, l'air près du sol est plus respirable.

Les fumées sont la première cause de décès lors d'un incendie

CONSIGNES D'URGENCE

ÉVACUER

- → Sortir calmement en suivant l'itinéraire fléché
- **₹** →
- → Prendre en charge les personnes handicapées selon les procédures établies
- → Vérifier qu'il ne reste personne dans les locaux
- → Se rendre au point de rassemblement
 - → ne jamais utiliser les ascenseurs
 - → ne pas revenir sur ses pas



EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'ÉVACUER

issues (couloirs, escaliers...) envahies par les flammes ou les fumées SE CONFINER

pour éviter l'intoxication

- S'enfermer dans une pièce Mouiller et calfeutrer la porte
 - · Se manifester à la fenêtre

Pour faciliter l'intervention des secours, afficher les renseignements utiles :

- le nom des équipiers d'évacuation
- ▶ le point de rassemblement
- les téléphones utiles:
 - du responsable sécurité
 - du service médical de santé au travail
 - des secours · pompiers : 18 ou 112

police : 17samu : 15

Tous les salariés doivent connaître les consignes d'urgence



A RETENIR

- Évaluer le risque incendie de l'entreprise
- Isoler les locaux à risques : ateliers, magasins contenant des matières dangereuses
- · Vérifier périodiquement les différentes installations
- Afficher les consignes de façon claire et lisible
- · Signaler et faciliter l'accès aux extincteurs
- · Laisser libres les dégagements et les issues de secours
- Former les salariés à la lutte contre l'incendie
- Organiser l'évacuation des salariés et en particulier des personnes handicapées

Pour éteindre un feu, on dit qu'il faut :

- un verre d'eau à la première minute
- un seau d'eau à la deuxième minute
- 1 000 litres d'eau à la troisième minute

Pour des conseils personnalisés en fonction des risques de l'entreprise **pensez à contacter**

votre service de santé au travail, votre assureur, le service des pompiers

